

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Le 9 septembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 septembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 21

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, LIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : FREULON Véronique (pouvoir à ATANI Béatrice), GUITTON Sébastien (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés: THIBAUT Jean-Paul.

Absents : DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier

Secrétaire de Séance : ETOURNEAU Patrice.

DCM N° 2024 – 057 : DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT Appartement N°1, 36 rue Jean DE BLOIS à DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de DAUMERAY.

Monsieur DAVY fait savoir que le logement communal situé Appartement N°1, 36 rue Jean de Blois à DAUMERAY étant libre de locataire a fait l'objet ces derniers mois d'importants travaux de rénovation. Ces travaux ont été majoritairement réalisés par du personnel communal.

Il convient maintenant de définir le montant du loyer mensuel et du dépôt de garantie.

Monsieur DAVY propose un loyer mensuel de 450,00 € et un dépôt de garantie du même montant à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ses propositions et l'autorise à signer le bail à venir.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240909-DCM2024-057-DE
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024